



Association des Sociétés  
de développement  
commercial de Montréal

Politique de développement culturel de la  
Ville de Montréal 2017-2022

**Mémoire présenté par**

**l'Association des Sociétés de développement commercial  
de Montréal (ASDCM)**

**à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

30 mars 2017

Madame la présidente  
Membres de la Commission,

L'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) a pris connaissance avec grand intérêt du projet de politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal. Les SDC membres de notre association sont nombreuses, comme vous le soulignez dans la proposition à l'étude, à contribuer au développement d'une programmation culturelle et à l'organisation d'événements populaires de concert avec leurs partenaires locaux, les commerçants, cela va de soi, les créateurs, les autorités locales et les citoyens.

Nous sommes très heureux de l'opportunité qui nous est donnée de nous présenter de de vous faire part de notre vision et de nos ambitions pour les quartiers montréalais et, plus particulièrement en ce qui a trait au troisième grand chantier de la politique intitulé « ***Un vivre ensemble dans les quartiers culturels*** ».

**Les SDC : un rôle unique au cœur de la collectivité, un mandat encadré par la loi, une mobilisation de fonds privés sans équivalent**

Une SDC regroupe toutes les entreprises (commerces, services et bureaux professionnels, organismes culturels, etc.) d'un territoire ou d'une artère qui lui est dévolue par la loi. Elle est vouée à l'essor de son milieu et à l'amélioration de la qualité de vie, en stimulant le dynamisme local et en soutenant des projets concrets et novateurs. Les SDC se consacrent au développement économique, certes, mais également aux aspects culturel et social de leur territoire, cela en mobilisant le monde des affaires et tous les autres intervenants ayant pour mandat d'améliorer la qualité de vie du milieu. Elles se préoccupent également des nouvelles façons qu'elles doivent développer à l'heure du numérique pour interagir avec les clientèles et la population.

Dans l'exercice de leur mandat, les SDC, qui sont financées de 60 % à 90 % par des fonds privés, conçoivent, développent et mettent en œuvre des interventions concrètes pour soutenir la vitalité des artères et territoires commerciaux, stimuler la fréquentation des établissements et faire de leur quartier des lieux animés, propres et sécuritaires.

## **Les SDC de Montréal : dynamiques, en croissance, créatrices d'emplois et agents privilégiés de la qualité des milieux de vie**

Formée en juin 2007, l'ASDCM compte aujourd'hui 17 SDC, lesquelles totalisent plus de 16 000 commerces et établissements. Il s'agit du plus important regroupement de gens d'affaires de l'agglomération montréalaise.

Les SDC de Montréal représentent les communautés d'affaires de 13 artères et de 5 districts (Vieux-Montréal, Destination centre-ville, Quartier du Canal, Petite-Italie et depuis peu le secteur Chabanel).

La mission de l'ASDCM consiste à favoriser l'émergence et la saine croissance des SDC. Nos membres sont tous animés par une même volonté de participer à la transformation du commerce de détail et l'économie en agissant comme des agents de changement et d'innovation dans leurs milieux respectifs. L'évolution, depuis les années 80, du rôle que jouent les SDC, en témoigne éloquemment.

Les SDC de Montréal, c'est plus de 300 000 emplois qui sont occupés dans une large mesure par des gens du secteur.

Les SDC contribuent également au maintien de la diversité et de la mixité d'une offre commerciale de proximité, particulièrement accessible à pied et par transport en commun. Elles participent à l'intégration des nouveaux arrivants dans un quartier. Au fil des ans, les SDC ont acquis une vision globale du développement économique et culturel local et elles ont établi des partenariats en conséquence.

Sur une base annuelle, les SDC de Montréal injectent près de 10,8 millions de dollars de fonds privés à la promotion et au développement de leur milieu. Rares sont les organisations qui investissent autant de revenus autonomes dans leur milieu. Ces fonds sont versés par les gens d'affaires sous forme de cotisations de membres. À cela s'ajoutent les revenus générés par d'autres initiatives des SDC.

### **Une vision partagée, des avancées importantes !**

Nous avons récemment eu l'occasion d'exprimer aux autorités gouvernementales et municipales notre satisfaction face aux nouvelles dispositions législatives contenues dans le projet et l'entente découlant de la reconnaissance du statut de métropole.

- Les nouvelles dispositions qui permettront à la Ville d'adopter tout programme d'aide à l'entreprise et l'intention maintes fois énoncée

d'accompagner les commerçants en leur versant des compensations lors des travaux effectués sur une rue ;

- les nouvelles dispositions qui, selon notre compréhension, octroieront à la Ville des pouvoirs accrus quant à la possibilité d'obliger un propriétaire à apporter des correctifs à son immeuble ;
- les nouvelles dispositions qui permettront à la Ville d'exercer un droit de préemption sur un immeuble mis en vente ; nous comprenons qu'elle pourra déterminer par règlement le territoire et les fins municipales pour lesquelles des propriétés peuvent être ainsi acquises.
- les nouvelles dispositions qui permettront à la Ville d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tout immeuble à l'égard duquel un avis de détérioration a été inscrit sans résultats et la possibilité de l'aliéner, à titre onéreux ou à titre gratuit selon le cas, à certains organismes ;
- les nouvelles dispositions de l'Entente-cadre qui prévoient la création du nouveau Fonds de développement économique et l'engagement du Gouvernement du Québec de pérenniser les subventions spécifiques à la Ville, dont certaines pourront bénéficier à la consolidation des artères commerciales.

Nous avons également appuyé sans réserve dans le cadre de l'étude du projet de loi 122 la possibilité pour les municipalités de disposer d'une marge de manœuvre pour alléger le fardeau fiscal de certaines catégories d'immeubles, notamment pour encourager le développement de commerces de voisinage.

Nous avons également pris bonne note du fait qu'au cours des dernières années et, plus récemment, l'administration de la Ville de Montréal, par la voix de son maire et du président du comité exécutif, nous a réitéré à de nombreuses reprises sa volonté de travailler en partenariat et en étroite collaboration avec les SDC et de se donner de nouveaux outils pour ce faire.

### **Commentaires de l'ASCDM face à la politique culturelle**

Depuis sa création, notre association a exprimé à maintes reprises sa vision quant au rôle important que les SDC peuvent jouer sur le plan du développement économique et social des communautés locales. Les SDC ont multiplié à cet égard les initiatives et les projets novateurs pour assurer la vitalité de leurs artères commerciales.

En plus de s'intéresser à toutes les questions relatives à la mise en marché du territoire (commerce de voisinage, armature commerciale, meilleures pratiques, attachement au milieu, sentiment d'appartenance, vivre-ensemble), les SDC sont décidées à jouer un rôle beaucoup plus important au plan de la mise en valeur des artères (espaces aménagés, sécuritaires, propres, animés, vitrines d'art public), et du développement des quartiers culturels.

Plus encore, nous ne pouvons que souscrire à la vision de l'administration qui consiste à susciter des synergies nouvelles et des partenariats audacieux entre les stratégies de développement économique et culturel. C'est là une vision qui conforte nos choix et convaincra encore plus nos membres à poursuivre leurs efforts dans cette veine.

Notre association reçoit donc avec beaucoup d'intérêt l'engagement de la ville de considérer les SDC comme parties prenantes de sa stratégie de développement économique, mais également de son projet de politique culturelle au chapitre du développement des quartiers culturels.

Nous adhérons à la définition des quartiers culturels, présentée comme suit aux pages 53-54 du projet de politique :

*Les quartiers culturels se définissent par des milieux de vie où se retrouve une concentration de services et d'activités culturelles et artistiques de proximité. Des synergies ainsi qu'une dynamique de développement se créent entre les acteurs interagissant sur ces territoires distincts. Déployée dans les quartiers, l'expérience culturelle montréalaise rejoint un plus grand nombre de citoyens. Elle rassemble les habitants du quartier autour d'un lieu de diffusion phare ; elle surprend le citoyen au coin d'une rue ou dans une ruelle par une activité artistique organisée entre voisins ; par la présence d'artistes ou d'institutions culturelles sur les artères commerciales ; par l'intégration de la culture et des arts dans l'aménagement des immeubles, places publiques et parcs. La culture devient partie intégrante du quotidien.*

*Les interventions culturelles de proximités sont un facteur déterminant dans l'identité et la vitalité des artères commerciales locales. Toute une vie se développe autour des institutions et lieux de diffusion culturelle publics ou privés. Quand le Théâtre St-Denis affiche complet, les restaurants du Quartier latin sont complets. Le cinéma Beaubien contribue par son offre culturelle à l'animation du parc Molson dans ce quartier de Rosemont–La Petite-Patrie.*

*Les sociétés de développement commercial l'ont compris. Elles sont nombreuses à offrir une programmation culturelle à l'image du quartier, contribuant ainsi à son animation, à façonner sa personnalité propre et surtout, à créer de l'achalandage. La rue Wellington dans l'arrondissement de Verdun a créé en 2010 le Festival Marionnettes Plein la rue et la Plaza Saint-Hubert attire chaque été près d'un demi-million de visiteurs à son Festival Atmosph'air mettant en vedette des groupes populaires de la scène alternative. Cette synergie arts affaires attire les résidents d'autres quartiers qui découvrent l'important potentiel de leur ville. Vus sous cet angle, les quartiers culturels offrent un potentiel touristique qui n'a pas été pleinement exploité.*

Conséquemment, c'est sans réserve que nous appuyons l'objectif et les priorités énoncés à la page 90 :

Objectif :

*Poursuivre l'implantation et le développement artistique et commercial des quartiers culturels autour des équipements culturels, des bibliothèques, des lieux de création et de diffusion.*

Priorités :

*Intégrer les quartiers culturels dans le plan d'urbanisme de la Ville et encourager les arrondissements à faire de même dans leur environnement ;*

*Favoriser l'implication et la participation des organismes locaux et des citoyens au développement de leur quartier culturel ;*

*Travailler de concert avec le Service du développement économique à l'intégration de la culture et des institutions culturelles dans le développement des artères commerciales ;*

*Assurer une approche intégrée du développement des quartiers culturels, des projets de mise en valeur d'attraits patrimoniaux et d'implantation d'équipements culturels municipaux, gouvernementaux et privés ;*

*Favoriser la mise en œuvre d'initiatives identitaires, physiques et numériques qui consolideront les quartiers culturels.*

Vous nous permettez de souligner que les rues commerciales reconnues, étant donné l'achalandage qu'elles suscitent naturellement et le potentiel qu'elles offrent, constituent à notre avis les pôles à considérer en priorité pour doter un secteur de nouveaux équipements culturels, communautaires et administratifs.

La plupart des artères commerciales des quartiers montréalais se sont historiquement développées, à la manière des anciens « noyaux » villageois, autour de l'église et des écoles et autres institutions d'enseignement et des principaux commerces du quartier. Plusieurs de ces équipements devront éventuellement être reconvertis et ils recèlent un potentiel du point de vue culturel et civique.

Notre association est très préoccupée par la vétusté ou la désaffectation de certains de ces établissements et se réjouit des nouveaux pouvoirs que la ville est en voie d'obtenir pour intervenir dans certaines situations et préserver leur potentiel.

Dans le même ordre d'idées, nous proposons depuis longtemps que les municipalités en général disposent de nouveaux pouvoirs beaucoup plus contraignants concernant l'octroi de permis et la réglementation de certaines catégories d'activités, notamment les établissements exploitant l'érotisme, les commerces de type « Payons comptant » ou « pawn Shops » et le respect de ces règles. Nous sommes d'avis que la Ville devrait rapidement se voir octroyer de nouveaux pouvoirs pour être en mesure d'agir beaucoup plus efficacement en cette matière.

Finalement, c'est aussi avec un grand intérêt que nous prenons acte de la volonté de l'administration d'inclure la dimension culturelle (..) dans ses plans d'aménagement des espaces publics, des immeubles municipaux et récréatifs, et dans le choix du mobilier urbain et de l'art public réalisé par les meilleurs artistes et designers d'ici et du monde entier. Ici encore, les SDC peuvent être d'un apport significatif sur le plan de l'appréciation et de la mise en œuvre des mesures visant la consolidation des milieux de vie où elles œuvrent.

De façon générale, nous proposons que la Ville, de concert avec les SDC, soit en mesure d'exercer ici, comme dans certaines grandes métropoles, un pouvoir de planification et d'encadrement plus important pour favoriser la diversité, le commerce de proximité ou les initiatives locales.

## Conclusion

Les sociétés de développement commercial souhaitent jouer un rôle de plus en plus important au sein des communautés locales, a fortiori sur le plan économique, mais également sur les plans du développement social, culturel et urbanistique de nos quartiers.

Les SDC adhèrent au concept des quartiers culturels et demandent à être reconnues comme des partenaires importants de leur développement. Nos commerçants sont en contact quotidien avec la réalité des quartiers et leurs besoins ; leur apport, combinés à ceux des créateurs et des organismes locaux et l'engagement de la ville et des arrondissements ouvrent la voie à des partenariats nombreux et très prometteurs, comme en témoignent plusieurs initiales récentes.

C'est pourquoi nous appuyons toutes les SDC souhaitant devenir éligibles et considérées admissibles auprès du programme de financement culturel de la Ville centre et du Conseil des arts de Montréal, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Nous vous remercions de votre attention.

André Poulin  
Président de l'ASDCM

Mike Parente  
Vice-président de l'ASDCM

Charles-Olivier Mercier  
Secrétaire-trésorier de l'ASDCM